

**Dans un communiqué acheminé à la salle des nouvelles de Haiti Press Network, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a informé le public en général et les enseignants en particulier que des dispositions ont été adoptées en vue de décentraliser les services d'assurance-santé offerts aux agents du ministère, notamment pour les personnels enseignant et administratif qui travaillent dans les régions.**

Selon le communiqué, à partir de ces dispositions, un agent n'aura plus besoin de se rendre à Port-au-Prince en vue de régler les formalités liées à sa couverture d'assurance-santé, qu'il s'agisse d'une demande de remboursement ou pour une visite médicale.

Désormais, le service des ressources humaines mis en place au niveau des Directions départementales d'éducation (DDE), est habilité à assurer le suivi des demandes. Plusieurs rencontres d'information et de formation ont été organisées avec le personnel responsable pour la prise en charge des dossiers sur le terrain, indique le document.

Une équipe de la Direction des ressources humaines réalise, en ce sens, une mission de terrain dans toutes les DDE. Le département du Centre est déjà touché et opérationnel et le processus est en cours dans les autres départements.

Écrit par AL/HPN

Mercredi, 13 Mars 2013 09:54

---

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une série de dispositions de l'Administration Martelly-Lamothe visant à faciliter l'accès à de meilleurs services dans les institutions publiques et répondre également aux revendications des syndicats d'enseignants relatives à ce sujet.

Le MENFP dit avoir renouvelé sa détermination à œuvrer pour la refondation du système éducatif qui passe, entre autres, par l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et aux agents.